

Second Œuvre BL/BS/SO
Industrie des produits en béton
Industrie de la carrosserie
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Enveloppe des édifices
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Branche de la construction en bois
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal
Industrie du meuble
Branche du carrelage

**A toutes les agences de placement
assujetties à la CCT Location de
services**

Zurich, janvier 2017

Dépôt des décomptes des cotisations de retraite anticipée (MPR / FAR / CCRA)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler que les déclarations relatives aux **cotisations du 2^{ème} semestre 2016 pour la retraite anticipée** dans les branches **Enveloppe des édifices**, **Montage d'échafaudages** ainsi que **Marbre et granit**, doivent nous être remises avant le **31 janvier 2017**. Nous attendons le versement des montants déclarés d'ici au **28 février 2017**.

Les formulaires de décompte se trouvent sur notre site www.inkassopool.ch. Dans le cas où vous souhaiteriez établir les décomptes avec vos propres formulaires, il faudrait impérativement veiller à ce que toutes les informations requises y figurent (nom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, arrivée dans l'entreprise/départ, nombre d'heures, salaire global). Les déclarations incomplètes ne peuvent être acceptées.

Si vous n'avez **pas loué les services de personnel** durant le deuxième semestre 2016 dans les trois branches concernées, nous vous prions de **nous le confirmer par écrit**.

En outre, nous souhaitons vous informer que la **CCT Modèle de préretraite (MPR) dans l'industrie de la peinture et de la plâtrerie** a été déclarée de force obligatoire avec effet au **01.01.2017**. **Les contributions s'élèvent à 1.7 % de la masse salariale soumise à la SUVA, dont la moitié, soit 0.85 %, est financée par le travailleur/la travailleuse et l'autre moitié par l'employeur**. L'encaissement sera effectué par l'InkassoPool deux fois par an – la première fois en juillet/août 2017.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

InkassoPool

Belen Loureiro Roland Rey